

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-336-1924 promulguant le décret du 21 octobre 1924 approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis,

n° 3-336-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
21 novembre 1924

Numéro JO
n° 336 du 30/11/1924

Date du numéro
30 novembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 14 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 21 octobre 1924, inséré au Journal officiel de la République française du 23 octobre 1924, approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Est promulgué dans la colonie, pour y être exécuté selon ses forme et teneur, le décret du 21 octobre 1924 approuvant l'ouverture de crédits supplémentaires au budget local de la Côte française des Somalis. Art.2, — Le présent arrêté sera publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-Baissac.